

Amiens, le 6 mai 2026

Dossier suivi par :

Sébastien VERVELLE
Chargée Mission Enseignements et
Education artistiques et culturels
ien80.ponthieu-marquenterre@ac-amiens.fr
03.60.62.90.52

L'inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'école

**Circonscription PONTHEU-
MARQUENTERRE**
44 rue du Soleil Levant
80100 Abbeville

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Le dispositif **Ma classe au cinéma** pour le premier degré en 2026-2027

Les dispositifs en temps scolaire, **École et cinéma** ainsi que **Maternelle au cinéma** sont soutenus par les deux ministères de la culture et de la communication et de l'Éducation nationale. Ils ont pour objectif de favoriser l'éducation artistique et culturelle en développant chez les élèves une posture de spectateur éclairé et actif. À travers la découverte d'œuvres cinématographiques variées, ces programmes permettent aux élèves d'appréhender la diversité des représentations du monde, en explorant les personnages, les paysages et les cultures portés par les films sélectionnés.

La mise en œuvre de ces deux dispositifs d'éducation à l'image concourt à la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) dans l'ensemble des domaines artistiques au cours de la scolarité primaire de l'élève. Les équipes pédagogiques veilleront, lors de l'inscription, à coordonner les projets culturels en fonction du parcours de l'élève. Les enseignants nouvellement nommés consulteront leur future école à l'issue du premier mouvement afin de s'inscrire dans cette démarche collective.

École et cinéma, dispositif départemental de la grande section au CM2, sera organisé en 2026-2027 dans 23 lieux de cinéma (salles fixes ou circuit itinérant) autour d'une programmation de 3 films.

Maternelle au cinéma, sera déployé dans 10 cinémas du département où un accueil spécifique peut être assuré.

Ce parcours culturel cinématographique se déroule sur l'année scolaire.

Les premières projections auront lieu à partir d'octobre 2026 et janvier 2027 pour les maternelles.

Sur le site départemental, les écoles et enseignants prendront connaissance du dossier d'information qui précise les modalités d'organisation, la programmation, la liste des cinémas et l'engagement des enseignants. Des pré-projections gratuites et décentralisées en salles de cinéma permettront de concevoir les séquences pédagogiques.

La campagne d'appel à projet sera ouverte sur l'application **ADAGE**. Elle débutera le 15 mai 2026 et s'achèvera le 25 juin 2026. Les enseignants pourront y retrouver les modalités détaillées des deux dispositifs. L'inscription définitive des classes sera validée fin juin sur cette même application.

Ce dossier est suivi par la coordination départementale :

- pour les écoles : les conseillères pédagogiques départementales – Gaëlle DEGAUGUE et Elise OLENGA DISASHI
- pour les cinémas : Nicolas Lenys du Ciné Saint-Leu à Amiens.

Je vous remercie de votre engagement dans ce dispositif.

Philippe Destable